

PROGRAMME IMMIGRANT INVESTISSEUR



IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

PROCURATION

Veillez SVP fournir 2 originaux de ce document.

Avril 2011

PROCURATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS FINANCIÈRES DÉCOULANT DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT INTERVENUE ENTRE SCOTIA CAPITAUX INC. ET L'IMMIGRANT INVESTISSEUR

Je, soussigné(e), _____ nom de l'investisseur _____ né(e) le ____
mm-jj-aaaa et résidant au _____

_____ nomme **Scotia Capitaux Inc.**
(division **ScotiaMcLeod**), courtier en valeurs mobilières au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L. R. Q., c. V-1.1), ayant une place d'affaires au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1210, Montréal, Québec, H3A 3L6, ci-après appelé « Mandataire », pour agir en mon nom à titre de mandataire afin d'accomplir tout acte relatif à la Convention de dépôt et de placement, et je le mandate notamment, sans que l'énumération ci-après ne limite la généralité des pouvoirs qui lui sont attribués par les présentes pour :

1. déposer, dans le compte distinct ouvert à mon nom, les fonds que j'ai transférés auprès du Mandataire aux fins du placement devant être effectué conformément à l'article 34.1 du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* et selon les modalités de la Convention de dépôt et de placement;
2. effectuer les transactions suivantes à mon compte :
 - 2.1 déposer s'il y a lieu, le montant du prêt reçu de l'institution financière;
 - 2.2 facturer des frais de financement, tel que prévu dans la Convention de dépôt et de placement;
 - 2.3 transférer la somme de 800 000\$ auprès de IQ Immigrant Investisseurs Inc. pour placement;
 - 2.4 toutes autres transactions dans le cadre de la gestion du compte dans l'exercice de ses fonctions de courtier en valeurs mobilières afin de donner pleinement effet à la présente procuration et tel que prévu dans la Convention de dépôt et de placement. Le Mandataire m'avisera de ces transactions dans les meilleurs délais;
3. signer, remettre, déposer ou publier en mon nom tout document juridique ayant trait au placement que le Mandataire jugera pertinent à l'égard du placement ou de sa sécurité, notamment, s'il y a lieu, tout document exigé par l'institution financière qui accorde le prêt;
4. accepter, en mon nom, la délivrance de tous billets à terme attestant le Placement, accorder toute libération partielle ou totale, remise, quittance, mainlevée et cession de rang ou prorogation de délai relative à tous privilèges, priorité,

hypothèque, droit de prendre en paiement, sûreté ou droit réel grevant tout bien meuble ou immeuble dans la province de Québec, le tout aux conditions et pour la contrepartie que le Mandataire jugera opportunes, et le conserver jusqu'à son remboursement;

5. se porter acquéreur par prise en paiement, transfert, cession ou autrement, de tout bien, aux conditions que le Mandataire peut décider, à sa seule discrétion, accorder quittance finale et aliéner, vendre ou autrement disposer de tout bien, aux conditions et pour la contrepartie que le Mandataire peut établir à sa seule discrétion;
6. recevoir et déposer dans mon compte, les sommes d'argent qui me sont payables et en accuser réception;
7. payer tous les frais, commissions et autres dépenses payables aux conseillers en immigration, institutions financières et conseillers juridiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, relativement au Placement;

(rayer l'article 8 au complet si vous ne désirez pas obtenir un prêt)

8. contracter en mon nom le prêt suivant (le «Prêt»):
 - 8.1 Prêteur: une institution financière de constitution fédérale ou provinciale « l'institution financière » ;
 - 8.2 Montant du Prêt:
 - 8.2.1 un montant jusqu'à concurrence de la différence entre 800 000 \$CA et le montant à mon compte à la date où le Placement est fait en mon nom; plus, à la discrétion de mon Mandataire ;
 - 8.2.2 un montant suffisant pour couvrir les intérêts mensuels payables à l'institution financière en vertu du Prêt, ce montant devant être décaissé par l'institution financière pendant la durée du Prêt et imputé à ces versements mensuels d'intérêts et un montant suffisant pour couvrir la commission de financement payable au Mandataire au moment du placement auprès de IQ Immigrant Investisseurs Inc.;
 - 8.3 Taux d'intérêt: le solde impayé du Prêt portera intérêt à un taux annuel ne dépassant pas le taux d'intérêt nominal offert par tout émetteur sur ses obligations de 5 ans et ayant une cote de crédit supérieure à CCC tel qu'établie par Dominion Bond Rating Service Limited ou Standard & Poor's, en vigueur le jour du décaissement initial, calculé et payable mensuellement (le «Taux de 5 ans»);

- 8.4 Commission de financement : une commission de financement sera payable au Mandataire relativement au Prêt, étant entendu que la somme des intérêts payables sur le Prêt et de cette commission de financement ne sera pas plus élevée que le montant des intérêts qui aurait été payable sur le « Taux de 5 ans »;
- 8.5 Durée: environ cinq (5) ans, venant à échéance à la date d'échéance du Placement (la «Date d'échéance»);
- 8.6 Remboursement: le capital doit être remboursé dans les 30 jours de la Date d'échéance;
9. fournir des garanties à tout créancier (y compris le Mandataire) qui m'accorde le Prêt et garantir ce Prêt conclu en mon nom ou octroyé en ma faveur par le Mandataire et, à cette fin, nantir et hypothéquer le montant dû au soussigné en vertu du Placement et tout billet à terme émis en mon nom ou pour mon compte relativement au Placement;
10. convenir que le créancier du Prêt soit payé avant moi avec le produit du billet à terme;
11. rembourser avec les remboursements du Placement, le Prêt qui m'a été accordé;
12. établir, effectuer et endosser en mon nom, signer et exécuter tout autre acte ou document y compris tous les chèques, effets de commerce, billets à terme, traites bancaires et ordres de paiement nécessaires pour mettre en oeuvre les dispositions qui précèdent, et de façon générale faire tout ce que le Mandataire peut estimer nécessaire et souhaitable en vertu de la présente procuration, le tout avec plein et entier effet, comme je le ferais moi-même si j'étais présent, la signature d'un représentant du Mandataire suffisant à engager le soussigné;
13. instituer, soutenir et entreprendre toute poursuite ou autre procédure judiciaire en mon nom ou en celui du Mandataire relativement à toute question susmentionnée et, si le Mandataire le juge souhaitable, transiger ou soumettre à l'arbitrage toute action ou procédure judiciaire; dans un tel cas, le Mandataire n'est pas obligé de poser les gestes prévus au présent paragraphe à moins d'être suffisamment indemnisé de tous les coûts, dépenses ou dettes qu'il pourra ainsi encourir;
14. en cas de défaut, réel ou appréhendé, de respecter les modalités de mon Placement, retenir les services d'avocats, conseillers juridiques, comptables et toute autre personne, établir leur rémunération raisonnable, acquitter cette somme, et se rembourser sur mon compte comme il le jugera opportun;
15. demander l'aide de toute personne de son choix et lui déléguer les pouvoirs nécessaires aux fins des présentes, étant entendu que le Mandataire demeure toujours responsable des actes de cette personne;

Je déclare que la présente procuration ne peut être révoquée que si la Convention de dépôt et de placement est révoquée selon les dispositions de celle-ci.

La présente procuration est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec. Les tribunaux du Québec ainsi que la Cour suprême du Canada sont seuls compétents pour décider de tout litige qui peut survenir entre les parties.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ endroit _____, le _____ mm-jj-aaaa _____

Signature du **Candidat Investisseur**

Signée en présence de :

Nom et signature du **témoïn**

(La signature de tout document et communication écrite de l'INVESTISSEUR doit correspondre à celle figurant sur le passeport de l'INVESTISSEUR.)